

Pour votre demande de réinscription/d'inscription joindre un **justificatif de** domicile de moins de 3 mois*



FICHE DE RÉINSCRIPTION/D'INSCRIPTION 2023/2024 **ATELIER de DAVID**

Place du Général De Gaulle au 2e étage (à côté du cinéma).

Date de dépôt du dossier de réinscription : avant le 30 juin. Date de dépôt du dossier d'inscription : avant le 30 septembre.

L'ÉLÈVE
NOM:
Prénom :
Date de naissance :
REPRESENTANT LEGAL POUR LA FACTURATION
NOM:
Prénom :
Adresse:
Code postal/Ville :
Téléphone :
@Mail:

Tarifs annuels 2023/2024

	Hazebrouckois	Non Hazebrouckois
Adolescents	280 €	350 €
Adultes	400 €	500 €

La facture vous est envoyée par le Trésor public (les modalités de paiement sont précisées sur le document émis par le T.P.).

Choix de l'atelier

Adolescents (à partir de 12 ans)		à	cocher
Loisir & Académique	Mercredi	16 h 30 à 18 h 30	
Aide à l'entrée école d'art	Jeudi	18 h à 20 h	
Illustration BD/Manga	Mercredi	14 h à 16 h	
	Samedi	14 h à 16 h	

Adultes (à partir de 18 ans)		àc	cocher
Dessin, peinture, modelage académique (une technique par trimestre)	Lundi	19 h à 21 h	
Modelage technique académique	Mardi	9 h 30 à 11 h 30	
Atelier libre	Mardi	14 h à 16 h	
	Mercredi	19 h à 21 h	
	Vendredi	9 h 30 à 11 h 30	
	Samedi	9 h 30 à 11 h 30	
Dessin, peinture académique	Lundi	9 h 30 à 11 h 30	
	Mardi	19 h à 21 h	

Modalités d'inscription

Toute inscription/réinscription aux Ateliers d'Arts entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur (disponible auprès du service des affaires culturelles de la Ville d'Hazebrouck, aux Ateliers, sur le site de la ville www.ville-hazebrouck.fr).

Le dossier d'inscription/réinscription dûment renseigné et complété d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les hazebrouckois* (à défaut de transmission du justificatif de domicile, le tarif « Hors Hazebrouckois » sera appliqué) est instruit dès réception. L'élève (ou son représentant légal) sera prévenu par mail de son inscription définitive.

Les cours suivent le calendrier scolaire national exception faite pour la rentrée aux Ateliers d'Arts qui a lieu la semaine qui suit la rentrée scolaire. Les cours n'auront donc pas lieu les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Modalités de paiement

Vous pouvez opter pour un règlement en 1 fois ou 3 fois (choix à cocher, svp):

Paiement en une seule fois	
Paiement en 3 fois	

Droit à l'image pour personne mineure/majeure

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription. Autorisation de prise de photographie ou enregistrement de vidéo ainsi que de leur utilisation et/ou leur diffusion dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts

Dans le cadre des activités ou des évènements organisés par l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts, les élèves sont susceptibles d'être pris en photos ou filmés, dans le but de promouvoir les activités de l'Ecole. L'Ecole s'engage à ce que l'image de l'élève ne soit pas utilisée dans le but de lui porter atteinte dans sa dignité.

Je soussigné (e)	représentant (e)
de l'élève (pour les mineurs) (nom et prénor	n)
□ autorise □ n'autorise pas l'Ecole Municipe et toute personne agissant avec la permiss photographies, images, films de mon enfant	ion de l'Ecole, à effectuer et diffuser des
Leà	
Signature précédée de la mention « lu et ap	pprouvé » :